L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Cº.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année avec annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $[illegible]; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $[illegible]; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce à la vente à commission, $80. Ces abonnemens se paient d'avance et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible], les articles signés par les passagers, les annonces de bénéfices &c &c. devront payer le taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'il s'en pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR LE CAMP MEETING GROUND Covington, Mandeville et Madisonville—Le bateau à vapeur en marcheur, MONMOUTH capitaine J W Hoffman fera un voyage chaque jour [illegible] en partant du bout du rail road le mercredi, le jeudi et le vendredi, après l'arrivée des chars de 11 heures du matin, le samedi après l'arrivée des chars de midi et le dimanche après ceux de 9 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à H. LITTLE, agent
25 sept 44 [illegible] Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le bon bateau à vapeur et tirant peu d'eau, NARRAGANSETT capit Pierce partira le jeudi 26 du courant, à 4 heures P. M. et touchera aux lieux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adr [illegible]
HARTWELL, KIDDER & CARMEN,
25 sept 44, Poydras.

Paquebot régulier pour VICKSBURG Warrenton, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Le bateau à vapeur J. M. WHITE capt Convers, partira pour les lieux sus dits et ceux intermédiaires, jeudi 26 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
JNO R. SHAW, & Co., 24 Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le superbe bateau à vapeur, neuf, CONGRESS, (fin marcheur et tirant peu d'eau) capt. W. H. Glasgow partira mercredi 25 courant, à 5 heures P. M. et touchera aux lieux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
21 sept J R SHAW & Co. 24 Poydras

POUR LA BALIZE—Le bateau à vapeur FAME, capt Jourdan Martin, ayant été peint et réparé à neuf et ayant traversé [illegible], partira pour le lieu ci-dessus, mercredi 25 du courant, à 9 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à JQUES LAROSE,
23 sept 71 Vieille Levée.

POUR Milliken's Bend, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Le bateau à vapeur, régulier, SULTANA, capitaine Pease, est attendu à chaque instant, et repartira jeudi 26 courant à 5 heures de l'après midi. Il continuera à faire ces voyages TOUS LES LUNDIS durant la saison. Pour plus de détails, s'adresser à
L. V. HUBBARD & Co. 95 Tchoupitoulas

MALLE DES ETATS UNIS.

STEAMER BRILLIANT

PAQUEBOT REGULIER pour la Côte, Donaldsonville, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara [illegible]—Le steamer ST. [illegible], capitaine [illegible] [illegible] et partira de la Nouvelle Orléans les [illegible] à 10 heures et du Bayou Sara tous les [illegible] ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
W. H. AVERY, [illegible]

MALLE DES ETATS UNIS.

PAQUEBOT REGULIER pour la CÔTE, DONALDSONVILLE, BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica et Fort Adams—Le superbe bateau à vapeur ALEXANDER SCOTT capit Swon partira de la Nouvelle Orléans pour les lieux sus dits, tous les [illegible] matin à 10 heures et du Bayou Sara tous les [illegible] ... Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
WM. H. AVERY,
7 sept [illegible]

POUR MILLIKEN'S BEND, VICKSBURG, GRAND GULF, RODNEY et NATCHEZ—Le beau bateau à vapeur paquebot SULTANA, capt Pease, ayant changé son jour de départ reprendra ses voyages réguliers le [illegible] long vers la fin de septembre, en partant d'ici tous les lundis à 5 heures. Jusque là le bateau EDNA continuera ces mêmes voyages.
L V HUBBARD & Co
[illegible] 95 Tchoupitoulas

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE.
Vis à vis la Place d'Armes

☞ Réduction, à 5 cents, du prix de passage. ☜

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à [illegible] heures du soir et les [illegible] jusqu'à minuit.

Les pères ou mères de famille qui [illegible] à la [illegible] avec leurs enfants, [illegible] ... et faire avec la plus grande sécurité, les promenades pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, [illegible] pourront [illegible] de difficulté, les wharfs aux deux rives étant dans meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	50 "
un cheval et un wagon	75 "
deux chevaux et une voiture	$1 00
un cheval et un char,	75 "

Pour les chars [illegible], les dimanches, 50 "
25 mars 1844. ROBERT MURPHY.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—La barque paquebot fine voilière VERNON, capitaine Kelly, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à
23 sept HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union—Le navire paquebot fin voilier, WABASH Capt. Shapter ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes, ou à
J. W STANTON & Co.,
14 sept Encoig. Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK.—(Première occasion.) Le superbe paquebot régulier CELIA, capt. Thatcher ayant une forte partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face de la Place d'Armes, ou à FOSDICK & BROTHER,
47 aout 74, Camp.

A FRETER—Le navire DUNCAN, capitaine W. Berry, jaugeant 1000 tonneaux. S'adresser à
HARROD, DARLING & Co,
12 sept 49 Commune

Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La barque fine voilière KELBY, capt Janvrin, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
24 sep GEO GREEN & BROTHER, 82 Gravier

POUR GLASGOW—Le navire fin voilier, MONSON, capitaine Young partira sous le plus bref délai, ayant la plus grande partie de son chargement engagée. Pour passage, s'adresser à L H GALE,
20 sept 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe CHAOS, capitaine Larkins, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 2[illegible] balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
19 [illegible] GEO GREEN & BRO, 82 Gravier.

POUR LONDRES—Le navire fin voilier, MEDFORD Capt. Wiburn, a besoin de 100 boucauts de tabac ou la valeur et partira immédiatement. Pour fret, s'adresser à LEVI H. GALE,
17 sept 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire MARY KINGSLAND, capitaine Ware, partira sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
14 sept L H GALE, 93 Commune.

POUR ANVERS—Un navire de première classe sera expédié pour le port ci-dessus, si un fret de [illegible] boucauts de tabac ou la valeur se présente. Pour les conditions, s'adresser à
6 sept JOHN A. MERRITT & Co, 63, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier et de première classe, ATLAS, capt. Pronce, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
10 aout GEO GREEN & BRO 82 Gravier

PORTS DU GOLFE.

POUR TABASCO—La goélette fine voilière FORTUNA, capitaine Majan, partira dimanche 29 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 sept SCHMIDT & Co

POUR LA HAVANE—Le brick paquebot régulier, et de première classe, EMPRESARIO, capit Collins, ayant presque tout son chargement engagé, partira jeudi prochain, 26 du courant. Pour fret de [illegible] barils ou passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à bord ou à JOSEPH PRATS,
25 sept 27 Toulouse

POUR MATAMOROS via les Brassos de St. Y[illegible]—Le brick avantageusement connu, APALACHICOLA, capitaine Trenis, est actuellement prêt à recevoir un chargement pour les ports ci-dessus, et partira sans faute vers le 30 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
W. F. VIGERS,
21 sept 56 rue Bienville.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,
Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté.

HIBERNIA	Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	" J. Hewitt.
CALEDONIA	" E. G. Lott.
ACADIA	" Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février
Caledonia	4 février	1er. mars.
Acadia	4 mars	1er. avril

☞ Prix du passage, de Boston à Liverpool $1[illegible]
De Boston à Halifax, [illegible]

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par [illegible] steam-ship devront passer par les bureaux de poste.
S'adresser à JARVIS & ANDREWS,
8 janv 7, Camp Row, Nouvelle Orléans

HUILE D'OLIVE—100 paniers à vendre par
30 aout FIELD & Co, 30, Vieille Levée

ASSEMBLEES PUBLIQUES.

CLAY-CLUB DE JEUNES GENS.

D'après une résolution adoptée mercredi dernier, il y aura une assemblée de ce club, mercredi soir, 25 du courant, à 7 heures et demie, au Franklin-Hall, encoignure des Champs Elysées et Victoire, 3me. municipalité. Ceux qui désirent en être membres, et les jeunes whigs en général, sont invités à y assister.

H. W. WAGNER, G. W. SHAW, } secrétaires.

Whigs du Quatrième District de la première municipalité.

Une assemblée régulière du Club Whig de la 1re. municipalité, aura lieu mercredi 25 du courant, à 7 heures P. M. au quartier Whig, rue Toulouse. Il y sera question d'affaires importantes.

J. WATKINS, Président.
A. DAVIS, J. C. SHELDON, } Secrétaires.

CLAY-CLUB

Premier district—Première Municipalité.

Les personnes suivantes composent le comité chargé de représenter ce Club à l'Association Républicaine Whig de la première municipalité:

J. P. TODD, A. D. CROSSMAN,
GUSTAVE CRUZAT, R. L. BRUCE,
WM. BELL.

Les whigs du premier district qui désirent se rendre à la CONVENTION WHIG DE BATON ROUGE, voudront bien s'adresser, pour plus amples informations, à l'un de ces Messieurs. Une liste de délégués est ouverte chez M. J. P. Todd, rue de Chartres, No. 26.

EUGENE MUSSON, secrétaire.

LE JUIF ERRANT

EDITION D'APRES LE CONSTITUTIONNEL.

Le Juif Errant par M. E. SUE, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. etc.

La 5me Livraison de cet ouvrage est présentement en vente chez Vor HEBERT, 119, Chartres.
☞ Prix:—15 cents la livraison.
20 sept

LE JUIF ERRANT.

La 3me. Livraison du Juif Errant en Espagnol est présentement en vente chez V. HEBERT,
25 sept 149, rue de Chartres.

L'ECHO des FEUILLETONS,

LE JUIF ERRANT.

A SON retour de l'Ouest M. DE LA PLACE sera à même de pouvoir offrir au public toutes les livraisons du JUIF ERRANT qui auront alors paru, illustrées de magnifiques gravures et ne laissant rien à désirer sous le rapport de l'impression et du papier. Nous osons nous flatter que le public saura rendre justice à nos opérations, et à notre prix modéré, car ne redoutant aucune concurrence, pour la comparaison de l'imprimerie et du luxe. Nous pourrons aussi offrir LE SIECLE DE LOUIS XIV, par Dumas, et L'HISTOIRE DE L'EMPIRE, par M. Thiers. Ces deux ouvrages historiques seront illustrés de belles gravures par les principaux artistes de Londres, représentant les principaux faits historiques. Les prix les plus modérés seront établis, pour mettre ces publications à la portée du public.
26 aout

A LOUER—Cette jolie Maison en briques et à trois étages, située No 144 rue de la Douane, entre celles Dauphine et Bourgogne. On peut en donner possession le 1er octobre prochain. S'adresser à
E JOHNS No 20, rue Gravier,
16 sept. ou sur les lieux.

A LOUER pour le premier du mois prochain—une maison basse en briques, avec petite cuisine, situé [illegible] également en briques, située rue [illegible], entre Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à
16 sept R BRUGIER, 9 St Louis.

A LOUER pour le premier Octobre prochain—Une MAISON basse en briques, avec porte cochère et cuisine haute, également en briques. S'adresser à R. BRUGIER,
14 sept 9, St Louis

A LOUER—La maison à l'encoignure des rues Grands hommes et Champs-Elysees, actuellement occupée par M. John A. Smith. S'adresser à
23 aout A GORDON, WYLIE & Co, 54 Bienville.

A LOUER présentement—Le magasin à trois étages No 48, rue Royale, entre Bienville et Douane, actuellement occupé par les soussignés.
BUTTIN, GALLY & Co.
21 aout en liquidation

A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. L[illegible] est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Dumaine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine.
S'adresser à B. & A. SOULIE,
[illegible] 49 Conti, au premier

A LOUER—La maison No. 52, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Walker. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à
HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
24 juin 44 Poydras

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché—s'adresser à 18 lu E. & E. DAVIS, 100, Camp

A LOUER—Tout le magasin No. 72 rue Gravier, actuellement occupé par MM Buckner & Stanton. On peut en donner possession le 1er novembre prochain. S'adresser à EDW. SHIFF,
7 sept—☞ No. 25, rue Royale

A LOUER—Les deux magasins en briques nouvellement construits, Nos 107 et 110, rue Poydras entre Camp et St Charles, livrent chacun deux bureaux au premier étage. On les louera à bas prix. S'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
7 sep

A LOUER.

Au 1er octobre prochain—Le magasin bien commode faisant face à la Nlle Levée, et aux rues Tchoupitoulas et Commune, maintenant occupé par MM Winston et Hermann, s'adresser à
30 aout ☞ Ls. PILIE, 74 Conti.

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FRERET,
4 juin—tr☞ Rue Carondelet.

A LOUER pour le premier du mois prochain—Une MAISON haute en briques avec cuisine haute également en briques, située rue Bourgogne, entre Bienville et Douane. S'adresser à
R. BRUGIER,
18 sept 9, rue St Louis.

SANGSUES.

LE soussigné prévient messieurs les Médecins, les pharmaciens et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un dépôt de SANGSUES qu'il vendra en gros et en détail à CINQ, DIX et QUINZE cents. Il sera fait une remise de dix pour cent aux personnes qui en prendront un cent ou plus.

Ayant pris des arrangemens avec une maison du Hâvre, son établissement sera toujours abondamment pourvu de SANGSUES de premier choix, et les prix seront invariables.
P. MARTIN,
30 aout—1m Encoignure des rues Royale et St.Pierre

LE soussigné offre à vendre pour du comptant, à des prix très modérés, les articles suivans:

Etamines assorties en qualités,
Prunelle noire do do,
Toile à drap 3[illegible] et 12[illegible],
Toile de Paris,
Toile d'Irlande par pièce et demi pièce,
Batiste et bretagne,
Russie véritable et imitation,
Indiennes américaines et françaises,
Coton blanc et écru de 3[illegible], 7[illegible], 4[illegible], 6[illegible] et 12[illegible],
Percale blanche, assortie en qualités,
Coutil à matelas,
Flanelle, blanche, rouge, verte et jaune,
Tartan pour manteaux et pantalons,
Satinet et casimir noir et gris,
Serviettes et nappes unies et damassées,
Tapis en laine pour escaliers 3[illegible], 7[illegible] et 4[illegible]
Rugs chenilles 4[illegible], 5[illegible] et 6[illegible],
Dentelle et entre deux en fil d'Ecosse,
Tulle blanc et noir, passementerie,
Bas pour dames, en coton, soie, filoselle, mérinos et cachemire,
Chaussettes en mérinos et en coton gris et écru,
Foulards croisés et unis pour hommes,
Velours coton pour vareuses,
Tapis pour piano,
Mousselines à rideaux et à moustiquaires, damassées, à carreaux et façon guipure,
Couvertures en laine, 1, 3 et 12 points,
Cotonnade française pour pantalons,
Denims, Log Cabin, et Clay's cotonnade,
Serge en soie et en laine pour tailleurs,
Chemises tricotées en mérinos pour hommes et pour femmes,
Boutons en soie, en soie, corne fondue, en os et en nacre,
Fil pateute de Marshall, Nos 40, 50, 60 et 80,
Fil en bobines, d'Alexandre, Orrill et Taylor,
Fil à cordonnier,
Agréments et galons français et allemands
13 sept D. B. MACARTY, 238, Bourbon

BRODEQUINS—Pour nègres, en peau rouge, de diverses grandeurs et communs, à vendre par
4 sept ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

TABAC A PRISER ECOSSAIS—à demi barils et à jarres, à vendre par
12 sept FOSDICK & BRO, 74, Camp

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin de Tm. MOREAU, Coiffeur, Qui était rue Royale, encoignure Saint Pierre, est actuellement même rue, encoignure Toulouse, ancien local de la Banque Consolidée.

AVIS AUX DAMES.

Salon pour la coiffure et la coupe des cheveux des enfants exclusivement.

Entrée par la rue Toulouse.

Reçu par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de PARFUMERIE, à vendre EN GROS ET EN DETAIL,
Ainsi que beaucoup d'autres articles de fantaisie.
23 avril—1 an

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE,

Importation directe,—garanties de la dernière récolte.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Ebro, de Philadelphie, et Louisa, de New York, un grand assortiment de graines fraîches, venant directement des fermes de deux anciens et respectables cultivateurs du Nord.

L'importation consiste en: Bétteraves, fèves, choux, céleris, carottes, poireaux, laitues, oignons, pois, persil, radis, épinards, tomates, navets, etc. etc.; le tout convenable à la semaille d'automne, et à des prix modérés.
4 sept WM DINN, 11, rue Commune

SUCRE

DEUX CENTS boucauts superbe sucre, à vendre en magasin, par PETERS & MILLARD.
9 sept—13

MAQUEREAUX—De No. 1 en barils et demi barils, de No. 3, en barils, [illegible] ... à vendre par [illegible]
[illegible] HARROD, DARLING & Co.

Nouvelle-Orleans:

MERCREDI MATIN, 25 SEPTEMBRE 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—	JACQUES TOUTANT,
2d "	ZENON CAVELIER,
3e "	GEORGE S GUION,
4e "	LAFAYETTE SAUNDERS,
5e "	JACQUES DUPRE,
6e "	EDWARD SPARROW.

QUESTION DU RHODE ISLAND.

IV.

(*Voir l'Abeille des 6, 9, et 18 septembre*)

Nous arrivons maintenant à la troisième période de ces tentatives de changement, période de confusion, de troubles, de violences et de guerre civile.

Trois gouvernemens se trouvaient, de fait, en présence au commencement de 1842: 1o. le gouvernement légal régulièrement organisé d'après l'ancienne charte et exerçant une autorité non contestée depuis deux siècles, gouvernement soutenu non seulement par les francs-tenanciers mais par une très grande majorité de toute la population; 2o. la "Constitution du Peuple" que ses partisans prétendaient avoir été adoptée par une majorité considérable de la population; 3o. enfin, la "Constitution des Propriétaires" attendant le verdict populaire.

Si, dès cette époque, la situation des choses avait été bien comprise, si la population, plus prévoyante ou mieux informée, s'était franchement divisée en amis et en adversaires du "parti du suffrage," sans aucun doute la "Constitution des Propriétaires" aurait été adoptée à une immense majorité. D'autant plus qu'elle était, comme nous l'avons déjà fait remarquer, à quelques détails insignifians près, tout aussi libérale que la "Constitution du Peuple" et que de plus elle avait pour elle l'inappréciable avantage de la légalité. Malheureusement il n'en était pas ainsi: un déplorable esprit de vertige s'était emparé d'une grande partie de la population. Les agitateurs, subissant aveuglement l'influence de quelques meneurs ambitieux, repoussaient la Constitution dite des propriétaires, bien qu'elle fût à peu près aussi libérale que la leur, par cela seul sans doute qu'elle n'émanait pas d'eux et qu'elle avait une origine légale. Parmi les francs-tenanciers beaucoup étaient aussi opposés à cette constitution dont ils repoussaient les innovations libérales: quelques uns s'abstenaient, d'autres votaient contre elle.

Comme on devait s'y attendre dans cette situation des esprits, la Constitution fut étouffée sous le poids de ces deux oppositions réunies. Toutefois la majorité contre son adoption ne fut pas considérable. Le dépouillement du scrutin donna 8,689 pour le rejet et 8,013 pour l'adoption.

Ces chiffres établissent encore d'une manière irréfragable que les agitateurs n'avaient atteint leur chiffre de 14,000 voix qu'au moyen de fraudes et par conséquent de voix illégales: puisqu'en cette circonstance où les qualifications des votans ne différaient pas sensiblement de celles déterminées pour l'adoption ou le rejet de leur propre Constitution, ils ne purent réunir en s'alliant à l'opposition des francs-tenanciers plus de 8,689 voix. Un examen attentif des votes donnés en cette occurrence prouve que leur force propre n'excédait pas 7,600 voix. Si l'on rapproche de ces faits, déjà si concluans, cette circonstance décisive qu'à des élections postérieures où ils avaient aussi fait usage de toutes leurs forces, les agitateurs ne purent jamais réunir plus de 7,000 voix, on aura la preuve certaine que ce parti n'a jamais eu d'action sur plus d'un tiers de la population.

Le gouvernement légal cependant était attaqué avec la plus grande fureur par la faction qui venait de repousser une Constitution qui *accordait tout ce qu'on avait demandé*, et dont l'unique but était d'établir par la force une Constitution faite non seulement en dehors de la loi, mais encore en violation de la loi.

Partout on arborait des drapeaux portant des inscriptions insurrectionnelles. On tenait des meetings, on faisait des discours, où le gouvernement et les lois étaient attaqués avec la plus grande violence, et où l'on exhortait les membres du parti à s'armer et à se tenir prêt à défendre leurs principes par la force.

Ainsi allumée la flamme de l'insurrection était soigneusement entretenue par les meneurs politiques des autres Etats toujours prêts à saisir avidement les occasions d'avancer leurs projets et peu soucieux d'ailleurs d'un incendie qu'ils pensaient ne pouvoir les atteindre.

Bientôt en effet l'agitation fut à son comble. Les familles étaient divisées, des pères, des enfans, des frères, étaient engagés dans les deux partis opposés et à la veille de s'égorger; en un mot, une guerre civile était imminente, et cela parce que des agitateurs refusaient d'accepter tout ce qu'ils avaient demandé des mains de l'autorité, pour s'en emparer de vive force au mépris des lois.

Cependant l'assemblée générale était ferme et décidée. Réunie en session extraordinaire, au mois de mars, elle autorisa le gouverneur à prendre les mesures qu'il croirait convenables, pour assurer l'exécution des lois et protéger l'Etat contre la violence intérieure. La législature adopta aussi un acte qualifié "d'algérien" par les agitateurs, portant 1o. que tous ceux qui serviraient comme officiers dans des meetings, élections prétendues, &c., seraient passibles d'amende et d'emprisonnement. 2o. que tous ceux qui tenteraient d'exercer des fonctions législatives, exécutives, &c., dans l'Etat en vertu de ces élections prétendues, et d'après la charte des agitateurs, seraient coupables de haute trahison et condamnés à un emprisonnement perpétuel."

Malgré la terreur qu'inspirait cette loi, les élections qui avaient été fixées au 18 avril par la "Constitution du peuple," eurent lieu partout au gré du parti, car il votait tout seul. Beaucoup de personnes sans doute refusèrent le dangereux honneur de la candidature, mais on parvint à combler ces vides.

La totalité des voix données en cette circonstance, ne s'élevait pas à 6,500 voix—mais comme le parti du suffrage votait tout seul en cette circonstance, il élut naturellement tous ses candidats sans opposition.

Thomas W. Dorr fut donc élu gouverneur avec tous les siens. A peu près à la même époque les élections légales eurent lieu, et, grâce à l'union cordiale de tous les bons Citoyens, sans acception de parti politique, sous le nom de parti "de l'ordre et des lois," Samuel W. King fut élu gouverneur.

Ainsi il y avait en même temps dans le Rhode-Island deux Gouverneurs, deux Sénats, deux Chambres d'assemblée, deux séries d'officiers publics enfin—et chaque gouvernement ayant ses partisans, décidés à le soutenir par la force, la tranquillité publique se trouvait être gravement compromise.

Dans cette circonstance critique le gouverneur légal King demanda l'appui du gouvernement général et le Président Tyler répondit favorablement, promettant qu'au moindre mouvement insurrectionnel, les secours ne se feraient pas attendre.

Malgré ce langage ferme et l'union qui existait dans les rangs des partisans de l'ordre et des lois, les agitateurs n'en continuèrent pas moins leurs préparatifs hostiles. Leur attitude était même si menaçante que l'assemblée générale se réunit, sur convocation, à Providence le 25 avril, pour prendre les mesures commandées par les circonstances. Cependant, comme la Législature nouvellement élue devait se réunir à New-Port sous très peu de jours, on se borna à autoriser le gouverneur à maintenir la tranquillité publique et à protéger les personnes et les propriétés.

On commença dès lors à faire quelques préparatifs de défense. On se procura des armes, on licencia les compagnies de milice sur lesquelles on ne pouvait pas compter, on enrôla des volontaires, on organisa les milices et on les exerça par de fréquens exercices, de façon que bientôt la ville ne ressembla pas mal à un camp.

Toutefois il y avait encore beaucoup d'hésitation, quelques-uns doutaient que les agitateurs en vinssent aux extrémités; quelques autres voulaient demeurer neutres de manière à pouvoir se ranger ensuite du côté du plus fort: et l'on conçoit combien ces dispositions devaient entraver les préparatifs.

Il était évident d'ailleurs que chaque parti désirait se tenir sur la défensive. C'était à qui ne frapperait pas le premier coup.

Changement dans le Cabinet—Le bruit courait à New York que l'honorable John Y. Mason, secrétaire de la marine, doit bientôt être envoyé en mission à l'étranger et que sa place serait donnée à l'un des hommes politiques les plus importans de l'Etat de New-York.

Les polkistes font de vains efforts pour repousser la communauté d'intérêts qui existe entre eux et l'Angleterre. Cette communauté est prouvée par des faits. Toutes les arguties du monde n'y sauraient rien changer.

La Convention de [illegible] Rouge, jusqu'à [illegible] dans du Texas, [illegible]

vice-président) quoiqu'il partageât l'opinion de M. Van Buren. Voilà ce qui s'appelle tenir aux principes!

A la joie que les feuilles locofocos témoignent à propos du résultat des élections dans le Maine, on pourrait croire que ce résultat était inattendu, que c'est un triomphe brillant, une véritable révolution! Il n'en est rien cependant. Durant ces trois dernières années, le Maine a été essentiellement locofoco, et les whigs ne se flattaient point de le reconquérir dans l'élection actuelle. Tout ce qu'on pouvait demander c'était que les whigs du Maine fissent une vigoureuse manifestation de leurs forces, afin que l'on pût juger de ce qu'on avait à attendre d'eux dans l'élection présidentielle. Ils ne l'ont pas voulu; mais ce n'est pas une raison pour désespérer entièrement de l'Etat. Cette fois les whigs combattaient comme des hommes qui s'attendaient à une défaite; en novembre ils combattront comme des hommes qui veulent prendre part à une victoire. Cela pourra modifier notablement le résultat.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du Recorder—Seconde Municipalité—L'affaire Fisk vs. Louis Barlow et W. S. Upton, accusés l'un, de faux serment et l'autre de la cause de ce serment, a tenu toute la séance. On a entendu les témoins à charge et l'on a renvoyé à ce matin pour entendre les témoins à décharge.

Joseph Martin, accusé par M. Wm. H. Wheaton, d'avoir vendu des liqueurs à son esclave, s'est mis entre les mains de la police de la seconde municipalité, sachant qu'on avait lancé un warrant pour son arrestation. Il a fourni caution pour assurer sa comparution devant le Recorder.

Messrs. les Editeurs,

J'ai vu avec surprise mon nom porté comme membre du comité nommé pour recevoir les bannières; j'appartiens au parti whig, et mon vote sera pour Henry Clay; mais, en ma qualité d'officier public de la 3me. Municipalité, je crois qu'il ne m'appartient pas de me mêler d'élections.

Agréez, &c.

FRANCIS MOUNEY.

Henry Wise.—On lit dans le Herald de Norfolk: "Le bruit court que M. H. Wise a écrit une lettre à un de ses amis qui habite notre district, et que cette lettre donne le conseil de combattre l'élection de James K. Polk. Que ce bruit soit faux ou vrai, il a au moins un air de probabilité plus grand que l'histoire inventée récemment par le Madisonian. Ce journal a prétendu que M. Wise avait avoué qu'il était désolé d'avoir insulté J. K. Polk pendant qu'il était Orateur de la Chambre." M. Wise a fait plus d'une folie, mais nous ne sachions pas qu'il ait jamais rien fait de honteux; nous ne croyons donc en aucune façon le récit du Madisonian. Depuis la sanglante insulte que M. Wise lui a infligée au capitole, qu'a donc fait M. Polk pour avoir reconquis l'estime de celui qui l'a traité si rudement?

Un double jeu.—Si nous en croyons la Tribune de New York qui paraît avoir sur ce sujet des renseignemens authentiques, le Globe de Washington qui va faire paraître un journal exclusivement destiné à la lutte électorale et à la défense de Polk, a lancé une double édition de son prospectus. Dans celle qui est destinée au Sud, le Tarif est traité avec une excessive rigueur, et la virulente sortie ne paraît point dans celle qui circule au Nord. La Tribune s'indigne d'une pareille duplicité, mais ceci rentre essentiellement dans les habitudes du parti, dans celles même du candidat.

Norfolk.—Une nouvelle corvette, destinée à faire partie de la marine des E. U., a été lancée le 16 courant dans ce port. Elle a reçu le nom de *James Town*. Elle est armée de 22 canons à la Paixhans.

Collision en mer.—Le 15 courant, la goëlette Marion de Providence, allant à Georgetown, Caroline du Sud, et le navire Jefferson, venant d'Anvers se sont heurtés l'un contre l'autre. Le premier de ces bâtimens a sombré; le second a éprouvé quelques avaries sans grande importance.

FEUILLETON.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE

LA FEMME D'ATHOS.

VI—Suite.

Tout braves qu'ils paraissaient être, les deux gentilshommes anglais se regardèrent en hésitant: on eût dit qu'il y avait dans cette cave un de ces ogres faméliques, gigantesques héros de légendes populaires et dont nul ne force impunément la caverne.

Il y eut un moment de silence: mais enfin les deux Anglais eurent honte de reculer, et le plus hargneux des deux descendit les cinq ou six marches dont se composait l'escalier, et donna dans la porte un coup de pied à fendre une muraille.

—Planchet, dit d'Artagnan en armant ses pistolets, je me charge de celui qui est en haut, charge-toi de celui qui est en bas. Ah! messieurs, vous voulez de la bataille! eh bien! on va vous en donner!

—Mon Dieu! s'écria la voix creuse d'Athos, j'entends d'Artagnan, ce me semble.

—En effet, dit d'Artagnan en haussant la voix à son tour, c'est moi-même, mon ami.

—Ah! bon, alors, dit Athos, nous allons les travailler, ces enfonceurs de portes!

Les gentilshommes avaient mis l'épée à la main; mais ils se trouvaient pris entre deux feux, ils hésitèrent un instant encore, mais comme la première fois l'orgueil l'emporta, et un second coup de pied fit craquer la porte dans toute sa hauteur.

—Range-toi, d'Artagnan, range-toi, cria Athos, range-toi, je vais tirer.

—Messieurs! cria d'Artagnan, que la réflexion n'abandonnait jamais; messieurs, songez-y. De la patience, Athos. Vous vous engagez-là dans une mauvaise affaire et vous allez être criblés. Voici mon valet et moi qui vous lâcherons trois coups de feu, autant vous arriveront de la cave, puis nous aurons encore nos épées, dont, je vous assure, mon ami et moi nous jouons passablement. Laissez-moi faire vos affaires et les miennes. Tout-à-l'heure vous aurez à boire, je vous en donne ma parole.

—S'il en reste, grogna la voix railleuse d'Athos.

L'hôtelier sentit une sueur froide couler le long de son échine.

—Comment! s'il en reste! murmura-t-il.

—Que diable! il en restera, reprit d'Artagnan; soyez donc tranquille; à eux deux ils n'auront pas bu toute la cave. Messieurs, remettez vos épées au fourreau.

—Eh bien! vous, remettez vos pistolets à votre ceinture.

—Volontiers.

Et d'Artagnan donna l'exemple. Puis se retournant vers Planchet, il lui fit signe de désarmer son mousqueton.

Les Anglais, convaincus, remirent en grommelant leurs épées au fourreau. On leur raconta l'histoire de l'emprisonnement d'Athos, et comme ils étaient bons gentilshommes, ils donnèrent tort à l'hôtelier.

—Maintenant, messieurs, dit d'Artagnan, remontez chez vous, et dans dix minutes, je vous réponds qu'on vous y portera tout ce que vous pourrez désirer.

Les Anglais saluèrent et sortirent.

—Maintenant que je suis seul, mon cher Athos, dit d'Artagnan, ouvrez-moi la porte, je vous en prie.

—A l'instant même, dit Athos.

Alors on entendit un grand bruit de fagots entrechoqués et de poutres gémissantes: c'étaient les contrescarpes et les bastions d'Athos, que l'assiégé démolissait lui-même.

Un instant après, la porte s'ébranla, et l'on vit paraître la tête pâle d'Athos qui, d'un coup d'œil rapide, explorait les environs.

D'Artagnan se jeta à son cou et l'embrassa tendrement; puis il voulut l'entraîner hors de ce séjour humide; alors seulement il s'aperçut qu'Athos chancelait.

—Vous êtes blessé? lui dit-il.

—Moi; pas le moins du monde; je suis ivre-mort, voilà tout, et jamais homme n'a mieux fait ce qu'il fallait pour cela. Vive Dieu! mon hôte; il faut que j'en aie au moins bu pour ma part cent cinquante bouteilles.

—Miséricorde! s'écria l'hôte, si le valet en a bu la moitié du maître seulement, je suis ruiné.

—Grimaud est un laquais de bonne maison, qui ne se serait pas permis le même ordinaire que moi: il a bu à la pièce; seulement, tenez, je crois qu'il a oublié de remettre le fosset; entendez-vous? cela coule.

D'Artagnan partit d'un éclat de rire qui changea le frisson de l'hôte en fièvre chaude.

En même temps, Grimaud parut à son tour derrière son maître, le mousqueton sur l'épaule, la tête tremblante, comme ces satyres ivres des tableaux de Rubens. Il était arrosé par devant et par derrière d'une liqueur grasse que l'hôte reconnut pour être sa meilleure huile d'olive.

Le cortège traversa la grande salle et alla s'installer dans la meilleure chambre de l'auberge que d'Artagnan occupa d'autorité.

Pendant ce temps l'hôte et sa femme se précipitèrent avec des lampes dans la cave qui leur avait été si longtemps interdite et où un affreux spectacle les attendait.

Au delà des fortifications auxquelles Athos avait fait brèche pour sortir, et qui se composaient de fagots, de planches et de futailles vides, entassés selon toutes les règles de l'art stratégique, on voyait çà et là, nageant dans les mares d'huile et de vin les ossemens de tous les jambons mangés, tandis qu'un amas de bouteilles cassées jonchait tout l'angle gauche de la cave et qu'un tonneau, dont le robinet était resté ouvert, perdait par cette ouverture les dernières gouttes de son sang. L'image de la dévastation et de la mort, comme dit le poëte de l'antiquité, régnait là comme sur un champ de bataille.

Sur cinquante saucissons pendus aux solives, dix restaient à peine.

Alors les hurlemens de l'hôte et de l'hôtesse percèrent la voûte de la cave; d'Artagnan lui-même en fut ému. Athos ne tourna pas même la tête.

Mais à la douleur succéda la rage. L'hôte s'arma d'une broche, et, dans son désespoir, s'élança dans la chambre où les deux amis s'étaient retirés.

—Du vin! dit Athos en apercevant l'hôte.

—Du vin! s'écria l'hôte stupéfait, du vin! mais vous m'en avez bu pour plus de cent pistoles; mais je suis un homme ruiné, perdu, anéanti.

—Bah! dit Athos, nous sommes constamment restés sur notre soif.

—Si vous vous étiez contentés de boire encore, mais vous avez cassé toutes les bouteilles.

—Vous m'avez poussé sur un tas qui a dégringolé, [illegible]

[illegible] pas faute.

[illegible] moins contents pour les [illegible]

sœurs, il fallait bien que ce pauvre Grimaud pensât celles que vous lui avez faites.

—Tous mes saucissons rongés.

—Il y a énormément de rats dans cette cave.

—Vous allez me payer tout cela, cria l'hôte exaspéré.

—Triple drôle, dit Athos, en se soulevant; mais il retomba aussitôt: il venait de donner la mesure de ses forces. D'Artagnan vint à son secours en levant sa cravache.

L'hôte recula d'un pas et se mit à fondre en larmes.

—Cela vous apprendra, dit d'Artagnan, à traiter d'une façon plus courtoise les hôtes que Dieu vous envoie.

—Dieu! dites le diable.

—Mon cher ami, dit d'Artagnan, si vous nous rompez encore les oreilles, nous allons nous renfermer tous les quatre dans votre cave, et nous verrons si véritablement le dégât est aussi grand que vous le dites.

—Eh bien! oui, messieurs, dit l'hôte, j'ai tort, je l'avoue; mais à tout péché miséricorde. Vous êtes des seigneurs et je suis un pauvre aubergiste: vous aurez pitié de moi.

—Ah! si tu parles comme cela, dit Athos, tu vas me fendre le cœur et les larmes vont me couler des yeux comme le vin coulait de tes futailles. On n'est pas si diable qu'on en a l'air. Voyons, viens ici et causons.

L'hôte s'approcha avec inquiétude.

—Viens, te dis-je, et n'aie pas peur, continua Athos. Au moment où j'allais te payer, j'avais posé ma bourse sur la table.

—Oui, monseigneur.

—Cette bourse contenait soixante pistoles; où est-elle?

—Déposée au greffe, monseigneur; on avait dit que c'était de la fausse monnaie.

—Eh bien! fais-toi rendre ma bourse et garde les soixante pistoles.

—Mais monseigneur sait bien que le greffe ne lâche pas ce qu'il tient; si c'était de la fausse monnaie, il y aurait encore de l'espoir, mais malheureusement ce sont de bonnes pièces.

—Arrange-toi avec lui, mon brave homme, cela ne me regarde pas, d'autant plus qu'il ne me reste pas une livre.

—Voyons, dit d'Artagnan, l'ancien cheval d'Athos, où est-il?

—A l'écurie.

—Combien vaut-il?

—Cinquante pistoles tout au plus.

—Il en vaut quatre-vingts, prends-le, et que tout soit dit.

—Comment! tu vends mon cheval, dit Athos, tu vends mon Bajazet, et sur quoi ferai-je la campagne? sur Grimaud?

—Je t'en amène un autre, dit d'Artagnan.

—Un autre!

—Et magnifique! s'écria l'hôte.

—Alors, il y en a un autre plus beau et plus jeune, prends le vieux: et à boire.

—Duquel? demanda l'hôte tout à fait rasséréné.

—De celui qui est au fond, près des lattes; il en reste encore vingt-cinq bouteilles, toutes les autres ont été cassées dans ma chute. Montes-en six.

—Mais c'est un foudre que cet homme, dit l'hôte à part lui; s'il reste seulement quinze jours ici, et qu'il paie ce qu'il boira, je rétablirai mes affaires.

—Et n'oublie pas, continua d'Artagnan, de monter quatre bouteilles du pareil aux deux seigneurs anglais.

—Maintenant, dit Athos, en attendant qu'on nous apporte du vin, conte-moi, d'Artagnan, ce que sont devenus les autres, voyons.

D'Artagnan lui raconta comment il avait trouvé Porthos dans son lit avec une foulure et Aramis à une table entre deux théologiens. Comme il achevait, l'hôte rentra avec les bouteilles demandées et un jambon, qui, heureusement pour lui, était resté dehors de la cave.

—C'est bien, dit Athos en remplissant son verre et celui de d'Artagnan, voilà pour Porthos et pour Aramis, mais vous, mon ami, qu'avez vous et que vous est-il arrivé personnellement? Je vous trouve un air sinistre.

—Hélas! dit d'Artagnan, c'est que je suis le plus malheureux de nous tous, moi.

—Toi, malheureux! dit Athos. Voyons, comment serais-tu malheureux? dis-moi cela.

—Plus tard, dit d'Artagnan.

—Plus tard! Et pourquoi plus tard? Parce que tu crois que je suis ivre. D'Artagnan, retiens bien ceci: je n'ai jamais les idées plus nettes que dans le vin. Parle donc; je suis tout oreille.

D'Artagnan raconta son aventure avec Mme Bonacieux. Athos l'écouta sans sourciller; puis lorsqu'il eut fini:

—Misères que tout cela, dit Athos, misères!

C'était le mot d'Athos.

—Vous dites toujours misères, mon cher Athos, dit d'Artagnan; cela vous sied bien mal, à vous, qui n'avez jamais aimé.

L'œil mort d'Athos s'enflamma soudain; mais ce ne fut qu'un éclair, il redevint terne et vague comme auparavant.

—C'est vrai, dit-il tranquillement, je n'ai jamais aimé, moi.

—Vous voyez bien, alors, cœur de pierre, dit d'Artagnan, que vous avez tort d'être dur pour nous autres, cœurs tendres.

—Cœurs tendres, cœurs percés, dit Athos.

—Que dites-vous?

—Je dis que l'amour est une loterie où celui qui gagne, gagne la mort! Vous êtes bien heureux d'avoir perdu, croyez-moi, mon cher d'Artagnan. Et si j'ai un conseil à vous donner, c'est de perdre toujours.

—Elle avait l'air de si bien m'aimer!

—Elle en avait l'air?

—Oh! elle m'aimait.

—Enfant! Il n'y a pas un homme qui n'ait cru comme vous que sa maîtresse l'aimait, et il n'y a pas un homme qui n'ait été trompé par sa maîtresse.

—Excepté vous, Athos, qui n'en avez jamais eu.

—C'est vrai, dit Athos après un moment de silence, je n'en ai jamais eu. Buvons!

—Mais alors, philosophe que vous êtes, dit d'Artagnan, instruisez-moi, soutenez-moi; j'ai besoin de savoir et d'être consolé.

—Consolé de quoi?

—De mon malheur.

—Votre malheur fait rire, dit Athos en haussant les épaules; je serais curieux de savoir ce que vous diriez si je vous racontais une histoire d'amour?

—Arrivée à vous?

—Ou à un de mes amis, qu'importe!

—Dites, Athos, dites.

—Buvons, nous ferons mieux.

—Buvez et racontez.

—Au fait, cela se peut, dit Athos en vidant et en remplissant son verre, les deux choses vont à merveille.

—J'écoute, dit d'Artagnan.

—Athos se recueillit, et à mesure qu'il se recueillait, d'Artagnan le voyait pâlir; il en était à cette période de l'ivresse où les buveurs vulgaires tombent et dorment. Lui rêvait tout haut sans dormir. Ce somnambulisme de l'ivresse avait quelque chose d'effrayant.

—Vous le voulez absolument? demanda-t-il.

—Je vous en prie, dit d'Artagnan.

—Qu'il soit donc fait comme vous le désirez. Un de mes amis, un de mes amis, entendez-vous bien, pas moi, dit Athos en s'interrompant avec un sourire sombre, un des comtes de ma province, c'est-à-dire du Berry, noble comme un Dandolo ou un Montmorency, devint amoureux à vingt-cinq ans d'une jeune fille de seize ans, belle comme les amours. A travers la naïveté de son âge perçait un esprit ardent, un esprit, non pas de femme, mais de poëte; elle ne plaisait pas, elle enivrait; elle vivait dans un petit bourg, près de son frère, qui était curé. Tous deux étaient arrivés dans le pays. Ils venaient on ne savait d'où; mais en la voyant si belle et en voyant son frère si pieux, on ne songeait pas à leur demander d'où ils venaient. Du reste, on les disait de bonne extraction. Mon ami, qui était le seigneur du pays, aurait pu la séduire ou la prendre de force, à son gré, il était le maître; qui serait venu à l'aide de deux étrangers, de deux inconnus? Malheureusement il était honnête homme, il l'épousa! Le sot, le niais, l'imbécile!

—Mais pourquoi cela, puisqu'il l'aimait? demanda d'Artagnan.

—Attendez donc, dit Athos. Il l'emmena dans son château et en fit la première dame de la province; et il faut lui rendre justice, elle tenait parfaitement son rang.

—Eh bien? demanda d'Artagnan.

—Eh bien! un jour qu'elle était à la chasse avec son mari, continua Athos à voix basse et en parlant fort vite, elle tomba de cheval et s'évanouit; le comte s'élança à son secours, et comme elle étouffait dans ses habits, il les fendit avec son poignard et lui découvrit l'épaule. Devinez ce qu'elle avait sur l'épaule, d'Artagnan? dit Athos avec un grand éclat de rire.

—Puis-je le savoir? demanda d'Artagnan.

—Une fleur de lys, dit Athos. Elle était marquée.

Et Athos vida d'un seul trait le verre qu'il tenait à la main.

—Horreur! s'écria d'Artagnan, que me dites-vous là?

—La vérité. Mon cher ange était un démon. La pauvre jeune fille avait volé.

—Et que fit le comte?

—Le comte était un grand seigneur, il avait sur ses terres droit de justice basse et haute, il acheva de déchirer les habits de la comtesse, il lui lia les mains derrière le dos et la pendit à un arbre.

—Ciel! Athos, un meurtre! s'écria d'Artagnan.

—Oui, un meurtre, pas davantage, dit Athos pâle comme la mort; mais on me laisse manquer de vin, ce me semble?

Et Athos saisit au goulot la dernière bouteille qui restait, l'approcha de sa bouche et la vida d'un trait comme il eût fait d'un verre ordinaire.

Puis il laissa tomber sa tête sur ses deux mains; d'Artagnan demeura devant lui saisi d'épouvante.

—Cela m'a guéri des femmes, belles, poétiques et amoureuses, dit Athos en se relevant et sans songer à continuer l'apologie du comte. Dieu vous en accorde autant.—Buvons!

—Ainsi elle est morte? balbutia d'Artagnan.

—Parbleu! dit Athos. Mais tendez votre verre. Du jambon, drôle! cria Athos, nous ne pouvons plus boire.

—Mais son frère? ajouta timidement d'Artagnan.

—Son frère? reprit Athos.

—Oui, le prêtre?

—Ah! je m'en informai pour le faire pendre à son tour, mais il avait pris les devans, il avait quitté sa cure depuis la veille.

—Et a-t-on su ce que c'était que ce misérable?

—C'était le premier amant et le complice de la belle. Un digne homme qui avait fait semblant d'être curé pour marier sa maîtresse et lui assurer un sort. Il aura été écartelé, je l'espère.

—Oh! mon Dieu! mon Dieu! fit d'Artagnan, tout étourdi de cette horrible aventure.

—Mangez donc de ce jambon, d'Artagnan, il est exquis, dit Athos en coupant une tranche qu'il mit sur l'assiette du jeune homme. Quel malheur qu'il n'y en ait pas eu seulement quatre comme celui-là dans la cave, j'aurais bu cinquante bouteilles de plus.

D'Artagnan ne pouvait plus supporter cette conversation, qui l'eût rendu fou; il laissa tomber sa tête sur ses mains et fit semblant de s'endormir.

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 24 septembre 1844.

Les affaires n'ont pas encore repris beaucoup d'activité, et nous n'avons à signaler aucune variation importante.

COTON Arrivé depuis le 20 du courant, de Louisiane et Mississipi 8 317 balles, Tennessee 628, Mobile 41; Les 14; ensemble 9,000 balles. Expédié dans le même espace de temps, pour le Hâvre 2,886 balles; Valparaiso et un marché 1,040; Havane 109, New-York 380; ensemble 4,[illegible] bales; ce qui fait une augmentation dans notre stock de 4,447 balles, et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord et non expédiés aujourd'hui, un stock de 26,[illegible] balles.

ETAT DU COTON.

1844 Septembre 1er. Stock en mains,		13,100
Reçu depuis les trois derniers jours,	9 000	
Reçu antérieurement,	19,9[illegible]	28,940
		42,040
Expédié ces trois derniers jours,	4,[illegible]	
Expédié antérieurement,	9,[illegible]	13,812
Stock en mains, ce soir 24 sept.		28,[illegible]

Depuis vendredi dernier, les transactions dans le Coton ont été très modérées, et ce, à la baisse annoncée dans notre dernière revue. Les ventes de samedi se montent à 1,[illegible] balles; celles d'hier à 1,200, et celles d'aujourd'hui à 1,700, prises pour l'Angleterre, la France et l'Espagne. Le marché s'est clos aujourd'hui avec quelque fermeté, malgré qu'il soit libéralement approvisionné par les détenteurs.

Les ventes des trois derniers jours montent à 4,[illegible] balles, dont voici les détails: [illegible] bales Louisiane et Mississipi, à 6 cents; 20 do. à 7; [illegible] do. à 6 7[illegible]; 64 do. à 6 11[illegible]16; 31 do. à 7 1[illegible]16; 41 do. à 6 1[illegible]2; 21 do. à 6 7[illegible]16; 145 do. à 6 3[illegible]8; 91 do. à 6; 70 do. à 6, 1 1 do. à —; [illegible] do. à 6 1[illegible]2; 104 do. à 6 11[illegible]16; 64 do. à 6 [illegible]; 66 do. à 7; 61 do. à 6 3[illegible]8; 50 do. à 6 7[illegible]16, 61 do. à 6 5[illegible]8; 18 do. à 6 3[illegible]4; 80 do. à 6 1[illegible]8; 22 do. à 6 1[illegible]8 à 6 1[illegible]8; 46 do. à 7; 100 do. à —; 207 do. à 6 1[illegible]8; 22 do. à 6 3[illegible]4; 100 do. à 6 5[illegible]8; 307 do. à 6 7[illegible]8; 124 do. à —; 100 do. à 6 1[illegible]4 et do. à 6 3[illegible]4, 170 do. à 7; 40 do. à 7, et 74 do. à 6 5[illegible]8 cents la livre.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi:		*Tennessee et N. Alabama.*	
Inferior	— @ —	Trash & Inferior	00 @
Ordin. to good ord	— @ —	Ordinary	00 @
Middling	6 @ 6[illegible]	Middling	00 @
Good Middling	— @ 6[illegible]	Good Middling	00 @
Middling Fair	6[illegible] @ 6[illegible]	Middling Fair	00 @
Fair	7 @ 7[illegible]	Fair	00 @
Good fair	— @ 7[illegible]	Good fair	00 @
Good & fine	— @ —	Good & fine	00 @

TABAC—Les ventes se bornent à de très petits lots—Inferieur 1[illegible] @ 2[illegible], commun 2[illegible] @ 3, bon 3[illegible] @ 4, beau 4[illegible] @6, de choix et coupe de cigares 5[illegible] @ 6[illegible] cents la livre.

Arrivé depuis le 20 courant, 261 boucauts, expédié dans le même temps, pour New-York 62 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1844—Septembre 1, Stock en main		4,800
Reçu ces trois derniers jours,	261	
Reçu antérieurement,	1,160	1,421
		6,241
Expédié ces trois derniers jours,	62	
" antérieurement,	814	876
Stock ce soir 20 septembre,		5,365

SUCRE—Point de variations; peu d'affaires. Commun 4 à 5[illegible]; bons, 6 à 6 1[illegible]4; première qualité et choix, 6 1[illegible]2 à 6 3[illegible]4 Il est arrivé 5 barils de sucre nouveau.

SUCRE HAVANE.—Le stock est abondant. Brun 5[illegible] @ 6[illegible], jaune 6[illegible] @ 7[illegible]; blanc 9 @ 10 cents par livre.

MELASSE—Quelques petites ventes se sont faites à 26 cents le gallon, ce qui indique une baisse.

FARINE—Le marché languit et les prix tendent à la baisse. La farine Ohio est offerte à $3 62 1[illegible]2 sans trouver d'acheteurs; celle de St. Louis est abondante sur la place, la demande se bornant à la consommation. Le cours en est de $3 75 le baril.

PROVISIONS—Les articles compris sous ce titre se vendent au cours de notre dernière revue. Il a été vendu aujourd'hui, à l'encan, 30 barriques de bacon légèrement avarié; les côtés ont obtenu 4 3[illegible]4 cents, épaules 3 3[illegible]4 et jambons 7 cents la livre.

WHISKEY—Le marché est ferme à 23 cents le gal. pour la rectifié.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—La demande ne s'améliore pas, et les prix n'ont subi aucun changement. Toile de Kentucky 12 @ 13 cents comptant et 13[illegible] @ 13[illegible] terme; corde do. 4 @ 6 cents, suivant la qualité et les conditions.

CHANGE—La demande pour le change sur l'étranger s'est ralentie. Nous cotons: Londres 8 1[illegible]2 à 9 pour cent de prime, Paris à 27 1[illegible]2 à 5 28 1[illegible]2, New-York, à 60 jours 3[illegible]4 à 1 pour cent d'escompte. Checks, pair à 1[illegible]2 pour cent de prime.

CHANGE SUR PLACE

Sterling de	8[illegible] à 9 p. c. prime.
France,	5 30 à 5 32[illegible] do.
New-York, 60 jours de vue	[illegible] à 1 p. c. esc
De checks à 30 jours de vue,	[illegible] do
De " "	[illegible] do
Checks à vue,	pair à [illegible] p. ct. de prime
Philadelphie 60 jours de vue	[illegible] à 1 p. ct. esc
De à vue	pair à [illegible] p. ct. de prime
Boston 60 jours	[illegible] à 1 p. c. esc

FRET—Nous pouvons signaler un affrètement pour Liverpool à 7[illegible]16d. Le fret pour le cabotage est très calme.

Décédé hier au soir, à 11 heures, à l'âge de 16 ans EDOUARD W. HENRY. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de sa famille, sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après midi, à cinq heures. Le convoi partira de chez son père P. D. Henry, rue d'Orléans, No. 100

Décédé, mardi, à 1 heure P. M., JEAN LANNA. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu, aujourd'hui, à 4 heures de l'après midi. Le convoi partira de son domicile, rue St. Philippe, entre Bourbon et Royale.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire Ebro, Crosby, Hâvre, Jenkins & Tigler

ARRIVES

Navire Constantine, Pousland, de Boston.
Steamer Narragansett, Pierce, de Cincinnati.
Steamer Jas L Day, Reynolds, de Mobile.
Steamer Nimrod, Berkenbine, de St Louis
Steamer Elizabeth, Miller, de Cumberland.
Steamer Monmouth, Hoffman, de Madisonville.
Steamer Jacques Dupré, Grice, de Madisonville.
Steamer Patrick Henry, Dorsey, de Brleui

DERNIERES DATES.

Boston	sept 15	Londres	aout 19
New-York	sept 16	Liverpool	aout 20
Philadelphie	sept 16	Paris	aout 18
Baltimore	sept 17	Havre	aout 19
Washington	sept 17	Bordeaux	aout 16
Charleston	sept 16	Vera-Cruz	aout 31
Havane	sept 4	Mexico	sept 14
Galveston	aout 25	Tampico	juin 8

ORLEANS HIGH SCHOOL,

[LYCÉE D'ORLEANS,]

Rue de l'Esplanade.

LE LYCÉE D'ORLEANS, dirigé par ses fondateurs, Messieurs WYNDHAM, MERVOYER et EVERETT, reçoit des pensionnaires, des demi pensionnaires et des externes.

L'enseignement comprend toutes les branches d'une éducation solide et complète.

L'institution se recommande tout particulièrement aux familles Créoles par les facilités qu'y trouvent les élèves pour l'acquisition de l'anglais. C'est par l'intermédiaire de cet idiome qu'on y enseigne les langues anciennes, l'espagnol, les mathématiques, la géographie &c.

Les professeurs chargés des cours ordinaires sont au nombre de six, y compris les Directeurs. Il y a en outre quatre professeurs attachés au Lycée, pour la musique, le dessin, la danse et l'escrime.

La surveillance est exercée par les Directeurs et par des maîtres d'études qui consacrent tout leur temps au maintien du bon ordre.

La discipline établie par les statuts est ponctuellement maintenue. Aucune intervention du dehors n'est tolérée, sauf les cas où les Directeurs jugent convenable de requérir le concours des parens ou des tuteurs.

Les Directeurs répudient formellement les méthodes expéditives, et suivent le mode d'enseignement pratiqué dans les colléges de France. Ils sont persuadés que les connaissances solides ne s'acquièrent que par les études soutenues et persévérantes.

Les enfans dont les parens le désirent assistent à l'instruction religieuse qu'un ecclésiastique vient faire deux fois par semaine pour les élèves Catholiques.

Les STATUTS ET REGLEMENS DU LYCÉE, en anglais et en français, se trouvent chez les principaux libraires de la ville.

N. B.—Les Directeurs sont heureux d'annoncer qu'à partir du 1er. novembre prochain, ils auront pour collaborateur dans l'enseignement, leur ancien collègue M. LOUIS SIRET. Cette adjonction ne saurait manquer d'être pour le Lycée un nouveau titre à la confiance des familles créoles.
20 sept—6m

ACADEMIE DE DANSE

PAR

M. G. CASIMIR.

M. CASIMIR, professeur de danse, élève du Conservatoire Académie Royale de Danse de Paris, a l'honneur d'annoncer aux parents, tuteurs, jeunes Dames, et jeunes Messieurs de la Nelle. Orléans, qu'il arrive récemment de Paris, et qu'il va enseigner cette jolie, gracieuse et noble danse la POLKA. Sans amour propre, il ose se flatter que, ayant eu l'avantage d'avoir beaucoup voyagé dans sa jeunesse, il a eu la meilleure occasion d'apprendre cette jolie et nationale danse la Polka, en Pologne, à St. Pétersbourg, en Russie, à Vienne, en Autriche et à Paris, où et partout il l'a dansée dans les premières sociétés, et c'est la danse la plus en vogue, la danse recherchée et préférée pour la grâce, en Europe et dans les principales villes des Etats-Unis.

M. Casimir a l'honneur de prévenir aussi le public en général que pour faire il y aura de ses antagonistes qui annonceront et prétendront enseigner la Polka, rien que pour le nom et la mode, mais que, jusqu'à ce jour, il n'y a pas un professeur de danse à la Nouvelle Orléans qui connaît ce que c'est que cette danse, et que ce n'est que le soussigné seul comme professeur de danse, qui peut l'enseigner et danser dans le vrai et bon genre de salon. M. Casimir enseigne aussi toutes les danses de société à la française et à la mode du pays, ainsi que: quadrilles français, la grande Valse de Russie, la Scotsche, le grand Galop de Gustave, dans le dernier genre, mais il n'enseigne aucune danse de théâtre. Les personnes qui voudront bien l'honorer et mettre leur confiance en lui auront la complaisance de lui adresser un mot au bureau de cette feuille, vu qu'il n'a pas encore de domicile fixe.

M. Casimir peut donner à toutes les personnes qui désireront être ses élèves, des recommandations suffisantes de la Nouvelle-Orléans, même. 25 sept—1m

LE Soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il tient son cabinet passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti, qu'il se charge de procuration, de la rentrée d'anciens titres, et de renouvellements de toute nature.
Nouvelle-Orléans, 24 septembre 1844.
25 sept—1 m A. DURAND.

AVIS—La société qui existait entre Paul et Alphonse Baillot est, à partir de ce jour, dissoute d'un commun accord. Les personnes ayant des réclamations contre ladite société, voudront bien s'adresser à Paul Baillot, qui prend la suite dudit établissement pour son compte. Les recouvremens se feront par les deux associés.
26 sept—5 P. & A. BAILLOT.

MARCHANDISES FRANCAISES.

LE soussigné a reçu par le navire Marengo venant du Havre, les articles ci-après:
Indiennes françaises nouvelles et bon teint,
[illegible] pour hommes,
[illegible] bleu et chamois,
[illegible]
Cotonnade française,
Chemises de coton écrue et gris, pour hommes et enfans,
[illegible] pour femmes et enfans,
[illegible]
[illegible]
[illegible]

LES TROIS

MOUSQUETAIRES.

LES deux premières Livraisons de cet ouvrage étant épuisées, une seconde édition est en ce moment sous presse. Ceux qui les ont déjà demandées et les personnes qui voudraient souscrire pourront obtenir ces deux Livraisons en même temps que la Troisième, qui sera prête au commencement de la semaine prochaine.

☞ Ceux qui ont jusqu'ici acheté les TROIS MOUSQUETAIRES par livraison, feront bien d'inscrire leur nom comme abonnés, afin d'obtenir l'ouvrage complet.

☞ Les abonnés seuls recevront leurs livraisons à domicile, le jour même qu'elles paraîtront.
Prix de la souscription: Une piastre. 23 sept

☞ Le jour du départ du steamboat J. M. WHITE est changé: il partira jeudi matin, 26 du courant, à 10 heures, et continuera durant la saison à partir le même jour de la semaine. J. R. SHAW & Co., Agents
25 sep

☞ Le navire MARENGO, capitaine Edward Gray, du Havre, est en déchargement vis à vis les magasins rouges, 3me Municipalité. Les consignataires sont priés de venir voir leurs marchandises attendu qu'après cinq jours de présent avis, elles seront envoyées en Douane à leurs frais.
24 sept J. PERRET

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné a transporté son bureau et son magasin, au No. 110, rue Poydras, entre celles du Camp et Saint Charles, presqu'en face du Théâtre Américain.
25 sept E. JOHNS.

CIDRE—67 barils cidre de Newark, à vendre par
25 sept FOSDICK & BRO, 74 Camp

PAPIER—100 rames papier à écolier, d'Ames et Goodwin, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
25 sept 74, Camp

EAU DE VIE—Une pipe et demie de A. Seignette, âme preuve, à vendre par
25 sept FOSDICK & BRO. 74, Camp

VIN—36 paniers Champagne, à vendre par
26 sept FOSDICK & BRO. 74, Camp

VERDEGRIS—4 caisses verdegris pur, broyé à l'huile, à vendre par FOSDICK & BRO,
25 sept 74, Camp

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—[illegible] pièces toile faite à la machine et à la main, 2600 rouleaux corde et 7000 livres ficelle, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
25 sept 77, Tchoupitoulas

FARINE—100 barils farine fraîche, en débarquement d'un bateau à vapeur, à vendre par
SHULTZ HADDEN & LEACH,
26 sept 77, Tchoupitoulas

FIL CARRET—300 rouleaux, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
26 sept 77, Tchoupitoulas

EAU DE BLUE LICK—75 caisses contenant des cruchons d'un gallon, d'un demi gallon et d'un quart, venant des sources, à vendre par
SHULTZ, HADDEN & LEACH,
24 sept 77, Tchoupitoulas.

BOTTES, Souliers et Brodequins—200 caisses en magasin, comprenant un assortiment complet de chaussures [illegible] et de saison, à vendre par
25 sept R. G. MOBBS, 12 Douane

TOILE et Cordes d'Emballage—200 pièces et rouleaux à vendre par A. T. BURNLEY & Co.
25 sept 94, Magasins

A VENDRE en débarquement du navire Lisette, de Bordeaux:
20 tierçons vieux Vin blanc de Martillac, de la propriété du baron de Vonancourt;
20 tierçons Vin blanc Sauterne, très bon ordinaire. par
LORILHE & Co.
23 sept Encoignure Royale et Douane.

LANGUES de B[illegible]—100 douzaines de langues, en débarquement du bateau à vapeur Nimrod à vendre par MERLE, SEYLLE & Co.
25 sept 46, Vieille Levée

NOIR ANIMAL, en poudre et en grain, manufacturé dans le voisinage de la ville, et garanti supérieur à tout ce qui est manufacturé aux Etats Unis ou autre part, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
24 sept 24 Bienville

HUILE D'OLIVE, etc—200 paniers huile d'olive, 20 caisses Absinthe; 200 caisses petits pois de Chatelain Jeune & Basset, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co
25 sept 24 Bienville

COUVERTURES—60 balles couvertures françaises de 3 points, de Montpellier, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & Co.
20 sept 24 Bienville

SEIGLE—40 boisseaux graines de seigle, de qualité supérieure; 76 boisseaux graines d'avoine noire, à vendre par WM. DINN,
20 sept 11, Commune

HAUSSIERES de MANILLE, de dimensions assorties à vendre en magasin, par
J W STANTON & Co
20 sept Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE—600 sacs Rio, excellent article, de qualité supérieure, à vendre en magasin, par
J. W STANTON & Co.
25 sept Encoignure Magasins et Lafayette

BLANC de baleine—150 caisses N B assorties à vendre en magasin, par J W STANTON & Co
24 sept Encoignure Magasins et Lafayette

CAFE DE JAVA—1000 sacs en magasin, à vendre par
J W STANTON & Co.
24 sept encoignure Magasin et Lafayette

THE—[illegible] caisses thé impérial, poudre à canon Young Hyson, Souchong et Pouchong en boîtes et demi boîtes de 6 à 15 livres, à vendre par
J W STANTON & Co.
25 sept encoignure Magasin et Lafayette

VIN Blanc, etc—30 barils vin de Sauterne, 4 quarts de barriques eau de vie de cognac, J. J. Dupuy; 6 jarres genièvre de Hollande; 100 caisses Haut Sauterne blanc et vieux; 20 caisses merise, 20 de olives et anchois, à vendre par FIELD & Co.,
24 sep 30, Vieille Levée.

INDIGO Espagnol—11 surons indigo de Carracas, 2 caisses idem de Manille; 100 barils sel d'Epsom, 10 barils salaratus; 10 barriques garance, à vendre par
FIELD & Co., 30, Vieille Levée 25 sep

BOTTES et souliers—3 caisses consistant en bottes à double semelle, souliers lagers et pantoufles en satin noir, pour dames, à vendre par
25 sep FOSDICK & BROTHER, 74, Camp

Les esclaves suivants se sont échappés de l'habitation du soussigné située à environ 18 milles de cette ville, et connue sous le nom de l'ancienne habitation Arnaud. Si ces esclaves sont arrêtés et conduits au bureau de MM. Hewitt, Norton & co., rue du Camp No 66, ou s'ils sont déposés à M. Bryant, sur l'habitation susdite, une récompense raisonnable sera accordée sur demande à faite au soussigné.

EDMUND, âgé de 18 ans, nègre créole, parlant anglais et français, taille de cinq pieds, ayant la figure ronde et les yeux petits.

BAZILE, ayant la figure marquée comme un nègre de Guinée, parlant français et de la taille de cinq pieds, et âgé de 30 ans.

FELICITE, mulâtresse de 22 ans, figure ronde, petits yeux, et de la taille de cinq pieds: elle a des manières réservées.

Ces esclaves se sont évadés depuis environ six semaines, et l'on suppose qu'ils se tiennent cachés dans les habitations voisines ou dans cette ville. On donnera une récompense plus forte à celui qui pourra prouver qu'il ait reçu asile de quelqu'un JAMES HEWITT,
25 sept—☞ No 66 rue du Camp

AVIS

IL s'est rendu à l'hôtel du bayou Saint Jean un jeune CHIEN épagneul, de chasse les pattes et une partie de son corps mouchetés avec des marques marons sur le milieu du corps jusqu'à la queue, et la tête et les oreilles marons, est allongé.

Celui qui a perdu ce CHIEN, qui désire le ravoir, n'a qu'à s'adresser à Monsieur Meyer, tenant l'hôtel du bayou St. Jean, au lac. 25 sept—1m

QUELQU'UN possédant 250 dollars, désire s'associer avec une personne ayant à peu près la même somme. S'adresser rue de Mandeville, No. 11, à M. Charles.
24 sept—2

AVIS AUX DAMES!

LE fameux spécifique de Granjean pour la conservation des cheveux se trouve chez MM BONIS & LOUVRIER, rue de Chartres No 29, chez qui il n'en reste qu'une petite quantité de boîtes 21 sep—10

EN débarquement de la barque Lisette venant de Bordeaux et à vendre sur la Levée: 30 barriques vin St Estèphe bonne qualité.
FRED. BONIS & LOUVRIER,
21 sep—6 [illegible] Chartres

POMMES de terre de France excellent qualité, à vendre par le soussigné à bord du navire Marengo du Havre
24 sep F PERRET.

CHAMPAGNE SUPERIEUR.

JORDY & BRASIER, seuls agens de Messieurs De Massiac & De Loisson, de Pierry près Epernay, viennent de recevoir de ces Messieurs, par le navire Le Marengo, du Hâvre:
100 paniers Pierry, première et supérieure qualité, de la marque du Marquis de Massiac & de Loisson, tant prisée par les connaisseurs et les détaillans. 24 sept—10

FROMAGES—30 boîtes fromages de l'Ouest et de choix, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
24 sept 54 Vieille Levée.

VINS et Eaux de vie, en magasin et en débarquement de la Lisette, de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
8 barriques Vin vieux St. Estèphe Médoc,
14 do do do St. Julien;
20 do do Médoc et Montferrand;
70 do Vin Marseille de Bellefort et de Bandol;
50 demi barriques Vin de Barsac et de Sauterne 1841;
24 quarts de pipes Cognac de âme et 3me preuves;
50 caisses Vin Haut Brion et Chateau Beychevelle,
75 do Vin fin St. Julien, Médoc;
125 do Vin ordinaire Chateau Laffitte et Margaux.
J. F. BERCIER & Co.
24 sept 54 Vieille Levée

COUVERTURES—De trois points, françaises, à vendre par SCHMIDT & Co.
24 sept 60 Bienville.

VERRES à Vitres—A vendre par SCHMIDT & Co,
24 sept 60 Bienville

GENIEVRE de Hollande—Marques du cerf et de l'orange, de qualité supérieure, à vendre par
24 sept SCHMIDT & Co, 60 Bienville

EN débarquement du navire Ruby—4 caisses COTON SUR BOBINES, nouvel assortiment, No. 1 à 50 marque Farquharson, à vendre par
DUNCAN KENNEDY,
24 sept 82 rue Toulouse

OUTILS—Un bel assortiment de la manufacture de Baldwins, dernièrement reçus et à vendre par
W A RYAN, 48 Chartres

CAPSULES, BOURS, et POUDRE de la manufacture anglaise, en magasin et à vendre par
24 sept W A RYAN, 48 Chartres

SAVON—100 caisses savon No. 1 de Boston, à vendre par WM FROST & Co.
24 sept 28 Vieille Levée.

HUILE de BALEINE—42 barils huile raffinée, à vendre par WM FROST & Co.
24 sept 28 Vieille Levée

LOWELLS—64 balles 7[illegible] et 4[illegible] cotons de Lowell, à vendre par WM FROST & Co.
24 sept 28 Vieille Levée

INDIENNES—4 caisses à vendre par
WM FROST & Co.
24 sept 28 Vieille Levée

A VENDRE en débarquement du navire Marengo, venant du Havre,
100 dame jeannes vides de 5 gallons,
50 caisses Absynthe Suisse (Yersin et Lecoultre,)
20 do Kirsch,
DARAN, QUEYROUZE & Co.
24 sept rue St. Louis Nos 11 et 15

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.—Il a été perdu ces jours derniers, un CACHET en or, ayant au milieu portant cette devise: "*Mo and to my friendship*." Ce cachet n'a de prix que pour celui qui l'a perdu. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le rapportera à MM Williams, Whitman & Co, No. 21, rue du Camp.
24 sept—6

A LOUER, pour le 1er. octobre prochain, la belle propriété actuellement occupée par M. Barjon, contenant des meubles, au coin des rues Royale et St. Philippe. S'adresser à M. A. Grasiho, 51 Bienville.
21 sept—3

A VENDRE chez le soussigné, provenant des derniers arrivages de Marseille, Havre et Bordeaux:—
[illegible]

COLLEGE WASHINGTON,

(A un mille au-dessous du Couvent des Ursulines)

DIRIGE PAR

J. CHANUT,

LICENCIÉ ES-LETTRES,

Ancien professeur d'Histoire au College Royal de Henry IV, à Paris; Ex-Vice-Président et Professeur au College Jefferson [Louisiane]

CETTE institution, ouverte depuis quelques mois, embrasse toutes les branches d'instruction, soit CLASSIQUE, soit SPECIALE POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES. Toutes les leçons y sont données par M. Chanut, son associé, professeur déjà ancien en ce pays, et un PROFESSEUR SPECIAL de langue anglaise, venu du Nord, et demeurant dans la maison.

Les diverses branches d'instruction, énoncées dans le Prospectus qu'on trouvera chez tous les libraires, seront cultivées avec le même soin; mais l'anglais paraît au Directeur d'une telle importance pour ce pays, qu'il mettra une attention spéciale à le faire dominer dans l'enseignement, et à rendre les élèves capables de l'écrire et de le parler avec facilité, pureté et élégance.

M Chanut saisit cette occasion de répondre un mot à divers bruits, répandus par une malveillance qu'il s'abstient de qualifier, et rejetés avec une bien grande légèreté, et qui, par exemple, le font voyager dans l'Ouest et au Nord, tandis qu'il n'a pas quitté un moment sa maison, et qu'il s'est occupé assidument des élèves confiés à ses soins par plusieurs familles respectables. Tous ces bruits sont inexacts et faux.

Conditions:

Pensionnaires, $25, avec blanchissage; $21, sans blanchissage.

Demi-pensionnaires, $15—Externes, $4 et 10, suivant l'age et les branches d'instruction.

☞ LES PRIX CI DESSUS COMPRENNENT TOUS LES FRAIS, la fourniture des livres exceptée.
21 sept—☞

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.

FRED. BONIS & LOUVRIER, *ayant ouvert leur nouveau magasin, rue de Chartres, No. 29*, offrent à vendre en gros et en détail, les articles ci-après, qu'ils viennent de recevoir et qui font partie de leur assortiment d'automne:

Alpaga noir et en couleur, dito lustre &c,
Mousseline de laine nouveaux dessins,
Un beau choix de Foulards pour poches;
400 douzaines Bas blancs et couleur en coton,
300 do. Chaussettes pour hommes et garçons;
200 do. Bas de mérinos et de cachemire,
100 do. Bas anglais, belle qualité,
Caleçons et gilets de coton et de mérinos tricottés,
Mitaines et gants de laine de Saxe et Barége,
Dito dito de soie et filoselle,
Couvertures Mackinaw, 3 points,
Chales Fanny Elssler et en mérinos;
Cachemires et chalys de soie;
Plusieurs caisses de Chapeaux français, à vendre en gros.
Cravattes de soie noire, gros grains, serges, &c.
Un assortiment complet de Mousselines Suisses, nansouks organdis,
Dito Jaconats, percales et batistes d'Ecosse,
Bobinets unis et façonnés, et ruches toutes faites,
Cols brodés et garnis;
Flanelles blanches, bas prix;
Toiles à chemises, pleinement garanties;
Mouchoirs de batiste en pièces et en boîtes;
Crêpe noir et bleu de ciel;
Un grand assortiment de fournitures pour tailleurs et couturières, ainsi que de merceries de toutes sortes.
21 sept

PAR F & J LACOSTE 105, rue Royale.

A VENDRE en débarquement du navire Lisette, venant de Bordeaux, un assortiment de Vins en barriques des crus ci-après:

Montferrand,
St Emilion,
St Julien Médoc,
St Estèphe Médoc,
Chateau Margaux,
Chateau Lafitte,
Bouchons de diverses qualités.

Toujours en magasin d'importations antérieures—Vins St Emilion, St. Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte en demi barriques et en caisses. Aussi un assortiment complet de Liqueurs fines, sirops, absinthe, vins, généreux vin de Vermout di Farina, &c 20 sept

AVIS

LES personnes qui ont des habillements taillés ou piqués et qui désirent les avoir propres, à pouvoir en faire usage pour la saison d'hiver prochain, feraient bien de les envoyer de bonne heure afin de ne pas éprouver du retard. AMM Monnelly & Co 180 rue de Chartres, entre St Louis et Toulouse, qui les remettront en les nettoyant dans un état qui surpasse l'attente du public. MM Monnelly & Co. osent se flatter que si on en peut trouver aussi bien qu'eux pour faire ce genre d'ouvrage que l'on ne peut trouver mieux. [illegible]

BATAILLON D'ARTILLERIE D'ORLEANS.

Nlle. Orléans, ce 24 sept 1844

Le Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 29 courant, à 6 heures précises du matin, pour un exercice à feu du canon. Réunion à l'arsenal, tenue d'été, arme du sabre seulement. Le train sortira à pied.
Par ordre du major
F. FAUTON,
24 sept adjudant-major

980 ARTICLES DIVERS, DE LA HAVANE—[illegible] milliers cigares assortis, des meilleures marques; 100 caisses sucre blanc, 50 de jaune;
12 balles tabac en feuilles, Vuelta de Abajo, pour capes, en magasin et à vendre par
[illegible] J M CABALLERO 29 Vieille Levée

OSNABURG—10 balles osnaburg de coton, en débarquement du bateau à vapeur Lorenzo à vendre par
[illegible] J M CABALLERO 34 Vieille Levée

HUILE DE LIN, etc—40 barils huile de Lin, 45 de de palmachristi, 12 barriques huile de baleine, sperme; 20 barils huile de baleine, 15 do huile de tanneur, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS
20 sept 20 Commune

BLANC DE PLOMB et Verres à Vitres—500 barillets blanc de plomb, de Suffolk, 750 caisses vitres de 8 sur 10, 10 sur 12, et 12 sur 14, garanties exemptes de tâches, à vendre par JARVIS & ANDREWS.
20 sept 20, Commune

FLANELLE D'ANGOLA—15 balles à vendre par
20 sept TUFTS, HOBART & Co, 29, Gravier

TOILE A DRAPS DE RUSSIE—36 balles toile à drap à vendre par
20 sept TUFTS, HOBART & Co, 29, Gravier

NORTH & BROTHERS,

MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES.

Rue des Magasins,

Encoignure de celle de la Commune,

NOUVELLE-ORLEANS

A VENDRE par le soussigné: 30 barriques vin rouge, Pauillac Médoc, 1842, 45 barils vin blanc Haut Sauterne, 1841, en débarquement de la barque Lisette, venant de Bordeaux G M LUCAS, 30 Bienville.
19 sep—3 a.

Vins et Eau-de-Vie.

EN débarquement du navire Lisette, venant de Bordeaux.
20 futailles eau de vie, 2me et âme preuve.
100 barriques vin rouge Montferrand, à vendre s'adresser à L. MAUREAU chez F H Pampeau, No. 136, rue de Chartres. 19 sep—3

ARTICLES DIVERS, venant d'arriver par la barque Lisette, de Bordeaux:
144 caisses cerises à l'eau de vie, 115 dito liqueurs assorties, 75 dito vin rouge, 24 dito fruits au vinaigre, 12 paniers huile d'olive, 20 barils vinaigre de vin blanc, 3 caisses cornichons, 200 boîtes sardines à l'huile, une caisse contenant des cartes à jouer, anchois, confitures, &c. perdrix conservées et autres salaisons, à vendre par
REYNAUD & FALLON,
18 sept 34 Tchoupitoulas.

RAFFINERIE DE ST. JACQUES.

LE soussigné, agent de la Raffinerie, informe ses amis et le public qu'il vient de faire une nouvelle classification du sucre en pains dans le but de faire correspondre les qualités avec celles des autres raffineries; une déduction d'un [illegible] est en même temps faite sur les anciens prix, qui sont actuellement pour les

No 1	11[illegible]
1[illegible]	11[illegible]
2	11
2[illegible]	11
3	10[illegible]
4	10[illegible]
5	10
6	9[illegible]
7	9[illegible]
8	9[illegible]

Nouvelle Orléans, 17 septembre 1844.
U. BOULIGNY, Jun.
17 sept No 36, Vieille Levée.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.—Seront données pour l'arrestation et la détention (de manière à ce que son maître puisse la ravoir) de la négresse MARY, partie marronne depuis environ deux mois. Elle est de la taille de cinq pieds quatre ou six pouces, bien prise de corps, grande et d'une jolie contenance, elle a le teint assez clair et est âgée de 18 à 20 ans. Cette esclave a été achetée le printemps dernier, de M. Bondar, marchand d'esclave. On suppose qu'elle est cachée par un nègre qui porte ordinairement un chapeau gris ou blanc à forme ronde et à larges bords. Les capitaines de navires et de steamboats sont priés de veiller à ce qu'elle ne cherche pas à s'embarquer à leur bord. S'adresser à WM. ARMSTRONG,
24 sept—5 No. 16, Ste. Anne.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

S'EST échappé ou a été volé de chez le soussigné vers le milieu du mois dernier, une mule alezan, d'environ 14 paumes de hauteur, âgée de 9 ans. Aussi, le 19 du courant, une mule couleur souris, ferrée des quatre pieds, d'environ 14 paumes de hauteur, longue queue et crinière d'une longueur moyenne. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui ramènera ces mules, ou bien cinq piastres pour chacune d'elles. B. FONSENE.
25 sept—3 Encoignure des rues des Religieuses et Tchoupitoulas

MAGASIN DE SEL DEMI-FIN DE LIVERPOOL.

VENTE par charge de dray de 7 sacs et au détail par un sac tous les jours depuis midi jusqu'à 2 heures rue des Français No. 11, entre celles de la Victoire et de [illegible] [illegible] 20

EN débarquement du navire Coromando [illegible] nade de coton pour pantalons, 6 caisses coton Farquharson, à vendre par
6 sept DUNCAN KENNEDY, 82 Toulouse

FIL FARQUHARSON

8 CAISSES Fil coton sur bobines, à vendre par
DUNCAN KENNEDY,
28 ju 82, Toulouse.

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS

LES soussignés préviennent les habitans sucriers qu'ils ont inventé un genre de lampes à esprit de gaz, pour sucreries, avec un second tube pour obvier à tout accident.

Ces lampes qui ont deux becs et qui ont été faites expressément pour l'usage de l'esprit de gaz, n'ont besoin d'aucun soin et ne consomment que 5 cents d'esprit par 24 heures.

Ils ont aussi des cuillères et écumoirs en cuivre pour sucreries.

Le prix du gaz par baril est de 65 cents le gallon.
S MASPEREAU,
11 sept—18 31 Condé

Avis aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés font savoir aux marchands de la campagne, qu'ils ont réduit les prix de leurs ferblanteries et qu'ils ont constamment en magasin un grand assortiment de toute espèce de ferblanteries. S. MASPEREAU & Co.
11 sept—18 33, Condé

AVIS

LES soussignés préviennent le public que Mr. S. Maspereau vient d'arriver du Nord avec un beau choix de Grates, Poêles et un bel assortiment de lampes, tant pour huile chimique que pour esprit de gaz et l'huile de graines qu'ils vendront à des prix modérés. Ils se chargeront du posage des Grates et des Poêles.
S MASPEREAU & Co.,
11 sept—18 32 Condé

PERDU un billet tiré par J. S. Shaw, en date du 24 juin 1844, payable à 4 mois de date, à l'ordre de et endossé par Field & Co. pour la somme de $[illegible]. Celui qui a pu l'avoir trouvé est prié de le remettre au No. 30, Vieille Levée, attendu que le paiement en a été arrêté.
20 sept—3

COMESTIBLES—300 sacs café du vert de Rio,
300 caisses savon de baleine, marques diverses,
400 caisses savon de Boston No. 1, 100 demi-caisses do.
300 barriques [illegible],
[illegible] barils maquereaux du Sud No. 3,
[illegible] gallons huile de sperme, blanche,
[illegible] do huile de baleine raffinée.
A vendre par
Wm. FROST & Co.
[illegible] 28, Vieille Levée

[illegible]